

## Ville de GRUISSAN

Conseil Municipal  
Séance du Vendredi 2 juin 2017 à 17h00  
En Mairie

### COMPTE RENDU

#### **PRÉSENTS : 18**

CODORNIOU D - LABATUT L - DELRIEU C - CAREL M - BEDOS A - LOPEZ R - LIGNON L - LAJUS ML  
SANTACATALINA H - BÉRARD C - DURAND JL - COULON L - SERNY J - SELIG H - COMBRES D GAGNOULET B -  
CHEDREAU L - PAPON C

#### **PROCURATIONS : 7**

BATT R à LOPEZ R  
FERRASSE S à SERNY J  
ANDRIEU V à LAJUS ML  
DOMENECH A à DELRIEU C  
ERGON D à CAREL M  
GIMENEZ J à SANTACATALINA H  
LENOIR A à COULON

#### **ABSENTS OU EXCUSÉS : 2**

DESMOUDT V - ROUQUETTE F

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Marie-Lou LAJUS

Monsieur le Maire informe de la démission de Mme DESMOUDT Viviane, en date du 30 mai dernier.

Monsieur le Maire fait l'appel des conseiller(e)s présent(e)s à la séance ou ayant donné procuration. Constatant que le quorum requis est atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire propose aux élu-e-s Municipaux d'adopter l'ordre du jour diffusé.

#### **➤ ADMINISTRATION GÉNÉRALE :**

##### **1) DIRECTION GÉNÉRALE :**

Lors du dernier Conseil municipal, les échanges en séance ont révélé la nécessité d'un complément d'information quant à la question des mesures compensatoires liées à la collection Vassal.

En effet, il est apparu que les éléments présentés n'ont pas permis à l'assemblée de se prononcer.

Notamment, de fortes réserves ont été émises vis-à-vis de l'impact que pourraient avoir des mesures compensatoires liées à la collection Vassal de l'INRA, sur les activités traditionnelles et de loisirs (chasse, promenade...) dans la zone.

Un complément d'information est donc nécessaire. Les conseillers se sont vu transmettre un certain nombre d'éléments (détail des mesures compensatoires, carte) et se sont vu expliquer par l'INRA le dossier proposé. Les mesures compensatoires prévues visent, sur 85 hectares, à protéger la pinède endémique et

des espèces faune/flore propres au massif. Sont prévus des débroussailllements ponctuels, du pâturage et de la restauration de milieu.

Le sens à donner à la délibération (favorable ou défavorable) sera discuté au moment des débats.

A ce stade, Monsieur le Maire propose d'apporter une réponse favorable aux mesures compensatoires telles qu'elles sont présentées, sous réserve qu'en aucun cas, celles-ci ne soient une entrave à la pratique des activités traditionnelles telles que pratiquées sur les autres zones du massif de la Clape (chasse, promenade, cueillette de champignons...).

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de

- confirmer la délibération du 23 mai 2017 donnant un avis favorable aux mesures compensatoires telles qu'elles sont présentées, sous réserve qu'en aucun cas, celles-ci ne soient une entrave à la pratique des activités traditionnelles telles que pratiquées sur les autres zones du massif de la Clape (chasse, promenade, cueillette de champignons...).
- De l'autoriser à signer tout document aux fins de l'application des présentes,

***Le document « Mesures compensatoires collection vigne » est joint à l'envoi électronique de la convocation et consultable au secrétariat général aux heures habituelles d'ouverture des bureaux.***

**Nul conseiller n'ayant formulé d'observation, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.**

Nul conseiller n'ayant soulevé de question diverse, la séance est levée à 18 heures.

Le Maire,  
Didier CODORNIU

